



LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 4 octobre 2017, à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Cécile Gauthier
Anik Morin

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Andreann Thibert

Stéphane Mongeon

Absences

Daniel Cooke
Sylvain Léger

Charles Côté
Dany Ouellet

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Daniel Bellemare, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Participation à la commission permanente des enjeux politiques et financiers de la FCSQ où les dossiers de la taxe scolaire et des élections scolaires ont été abordés.
- . Invite les commissaires à participer à la Collation des grades de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, le 2 novembre prochain.

Parole aux commissaires

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Souligne la Semaine thématique contre l'intimidation et la violence à l'école.

Madame Martine Caron

- . Réfère au projet *Frigo qui roule* qui permet la préparation de dîner à un coût abordable à l'intention des élèves des écoles Adrien-Guillaume, à Chénéville, et St-Cœur-de-Marie, à Ripon.

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Participation à l'assemblée générale des parents de plusieurs écoles.
- . Souligne que la participation est à la hausse lors des assemblées générales.

Madame Anne-Marie Arcand

- . A assisté au tournoi de soccer du 22 septembre dernier, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'intention des élèves de 6^e année des écoles primaires du secteur ouest. L'événement permet notamment aux élèves de visiter l'école secondaire du territoire. Précise qu'il s'agissait d'une 1^{ère} édition pour l'ESHG alors que l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau en est à sa 10^e édition.

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne l'engagement de M. Claude Quesnel, récemment décédé et fondateur du Club d'athlétisme de la Petite-Nation, à la promotion des saines habitudes de vie auprès d'une génération d'élèves.

Monsieur Marc-Olivier Bisson

- . Semaine pour l'école publique : remercie les membres du personnel et souligne leur engagement.



1977

Madame Cécile Gauthier

- . Souligne l'inauguration de la petite cour de l'école St-Michel (G) exclusivement dédiée aux élèves du préscolaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 11 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Andréann Thibert;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 12 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 30 août 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des présidences des comités du Conseil des commissaires

Corporation des transports adapté et collectif de Papineau par madame la commissaire Martine Caron :

- . Déménagement des locaux de la Corporation vers la MRC de Papineau
- . Présentation d'un bilan qui démontre la croissance du nombre d'utilisateurs

Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Bilan des cours d'été 2017
- . Plan quinquennal de formation offert par le Service des ressources éducatives
- . Programme d'éducation économique

DIRECTEUR GÉNÉRAL – NOMINATION

RÉSOLUTION 13 (2017-2018)

Attendu que le directeur général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, monsieur Raynald Goudreau, a annoncé son départ, effectif le 14 mars 2018, lors de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 28 juin 2017;

Attendu l'appel de candidatures afin de sélectionner une nouvelle direction générale;

Attendu le processus complexe et rigoureux mené auprès des personnes dont la candidature a été retenue;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE monsieur Daniel Bellemare soit nommé à titre de directeur général, à compter du 17 janvier 2018, selon les termes et les conditions qui seront énoncées dans son contrat de travail;

QUE monsieur Raynald Goudreau soit nommé conseiller-cadre à compter du 17 janvier 2018, et ce jusqu'au 14 mars 2018;

QUE monsieur Daniel Bellemare débute sa transition avec le directeur général actuellement en poste le 20 novembre 2017;

QU'à cet effet, dans les trente (30) jours de la présente séance du Conseil des commissaires, le président de la Commission scolaire soit mandaté afin de négocier un projet de contrat qu'il devra ensuite soumettre à l'adoption du Conseil des commissaires.



Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin, Andréann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES ENTRE LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU SCOLAIRE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 14 (2017-2018)

Attendu le souhait de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) d'établir une entente de complémentarité avec le CISSS de l'Outaouais afin, notamment, de mettre en place un mécanisme de résolution des situations complexes;

Attendu que ce mécanisme vise à systématiser un partenariat formel et structuré entre le CISSS de l'Outaouais et la CSCV à l'intention des élèves qui vivent des problèmes complexes ou multiples;

Attendu que l'ensemble des commissions scolaires desservant la région de l'Outaouais sont également parties prenantes de l'entente;

Attendu que l'entente a été élaborée à la satisfaction des parties;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire Western Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE À LA COLLABORATION ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS ET LES CORPS DE POLICE À DES FINS DE PRÉVENTION ET D'ENQUÊTE EN CAS D'URGENCE OU DE SIGNALEMENT D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 214.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) doit conclure une entente avec « chacun des corps de police desservant son territoire [...] concernant les modalités d'intervention des membres du corps de police [...] lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes »;

Attendu que trois services de police desservent le territoire de la CSCV soit : le Service de police de la Ville de Gatineau, la Sûreté du Québec et le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que l'ensemble des commissions scolaires desservant la région de l'Outaouais sont également parties prenantes de l'entente;

Attendu que l'entente a été élaborée à la satisfaction des parties;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;



Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire Western Québec, la Sûreté du Québec, le Ministère de la Sécurité publique, le Service de police de la Ville de Gatineau et le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT D'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DE MONITEURS NEUFS –
TABLEAUX NUMÉRIQUES – MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS
(CCSR)**

RÉSOLUTION 16 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres lancé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs neufs et solutions numériques interactives en décembre 2017;

Attendu que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que le CCSR est un important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

Attendu que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

Attendu l'obligation pour les commissions scolaires de privilégier les regroupements d'achats pour les équipements informatiques;

Attendu que l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* permet au CCSR, à l'intérieur d'un contrat à commande, d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

Attendu que la durée des mandats est celle déterminée par le CCSR;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate le CCSR afin de se joindre à ces appels d'offres visant l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs, ainsi que celui visant l'acquisition de tableaux interactifs (solutions numériques interactives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRATS RELATIFS AU DÉNEIGEMENT ET À L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS POUR CERTAINS
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES –
ADJUDICATIONS**

RÉSOLUTION 17 (2017-2018)

Attendu que les contrats pour les secteurs Gatineau/Masson-Angers concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs prenaient fin le 30 avril 2017;

Attendu l'appel d'offres sur invitation OC5-17 concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour les écoles des secteurs Gatineau/Masson-Angers de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année 2017-2018;



1980

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission le 29 septembre 2017 et analyse de conformité;

Attendu que ces contrats sont renouvelés automatiquement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, soit 2018-2019 et 2019-2020, à prix ferme, sans indexation, à l'échéance de la première année;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées octroie les contrats selon le tableau ci-joint pour l'année scolaire 2017-2018 :

Secteur	Écoles	Entreprises	Prix total 2017-2018 (sans taxe)
Secteur 7	St-Jean-de-Brébeuf	C.S. Terrec inc.	
Secteur 7	Du Sacré-Cœur (A)		
Secteur 7	Aux Quatre-Vents		
Secteur 7	Centre La Cité		
			34 000,00 \$
Secteur 8	Du Ruisseau	Paysagiste Envert & Fils	
Secteur 8	St-Michel (G)		
Secteur 8	St-Laurent		
Secteur 8	Du Boisé		
			48 600,00 \$
Secteur 9	ESHG/CFP/CA	Paysagiste Envert & fils	56 750,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LES JARDINS DE CAPUCINE ET LE CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18 (2017-2018)

Attendu que le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie a besoin de serres additionnelles afin d'accueillir des élèves dans le cadre du programme de production horticole;

Attendu le projet d'entente de location de serres et du champ de production intervenu avec l'entreprise les Jardins de Capucine;

Attendu que le projet d'entente est à la satisfaction des deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenu avec les Jardins de Capucine quant à la location des serres et du champ de production.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – COMPOSITION, DURÉE DU MANDAT ET NOMINATIONS

RÉSOLUTION 19 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);



1981

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le comité exécutif soit formé de neuf membres dont deux commissaires représentant du comité de parents;

QUE les personnes suivantes soient membres du comité exécutif pour la période du 5 octobre 2017 jusqu'à la première séance du mois de novembre 2018 :

Éric Antoine, président

Martine Caron

Sylvain Léger

Daniel Cooke, représentant du comité de parents

Andréann Thibert, représentante du comité de parents

Marc-Olivier Bisson

Cécile Gauthier

Anik Morin

Sylvain Tremblay

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>MANDAT OCTROYÉ ET FORMATION DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018</p>
--

RÉSOLUTION 20 (2017-2018)

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017 ;

Attendu les termes de la *Politique sur les règles de gouvernance du Conseil des commissaires* ;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand ;

QUE le mandat octroyé et la composition des comités restreints du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2017-2018, soient les suivants :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Sylvain Tremblay, président

Anne-Marie Arcand

Cécile Gauthier

Éric Antoine

Marc-Olivier Bisson

Andréann Thibert

Mandat : Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité est responsable de l'ensemble du processus d'évaluation du directeur général.

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité de la direction générale afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Éric Antoine, président

Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

Andréann Thibert

Mandat : Le comité de vérification a pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. (article 193.1 de la L.I.P)

Mandat : Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources matérielles afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Marc-Olivier Bisson, président

Cécile Gauthier

Anik Morin

Daniel Cooke

Sylvain Léger

Sylvain Tremblay



1982

Mandat : Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources humaines afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Stéphane Mongeon, président
Marc-Olivier Bisson
Sylvain Léger
Sylvain Tremblay

Anne-Marie Arcand
Cécile Gauthier
Raymond Ménard

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources éducatives afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Sylvain Léger, président
Daniel Cooke

Éric Antoine
Andréann Thibert

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des technologies de l'information et des communications afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Daniel Cooke
Marc-Olivier Bisson (substitut)

Anik Morin

Mandat : Le comité donne son avis à la commission scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que la commission scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3)*, avant que la commission scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation ;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affectée à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet la commission scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du *Règlement sur le transport des élèves*)

Le président du Conseil des commissaires siège d'office à tous les comités, exception faite du Comité consultatif du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE RÉVISION INSTITUÉ EN VERTU DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉVISION D'UNE DÉCISION TOUCHANT UN ÉLÈVE – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 21 (2017-2018)

Attendu que la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* prévoit que le Conseil des commissaires désigne, pour une période de deux ans, les cinq (5) membres votants ainsi que les 3 substituts qui siègent au comité de révision;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE les quatre (4) commissaires membres du comité soient mesdames Cécile Gauthier et Anik Morin ainsi que messieurs Marc-Olivier Bisson et Sylvain Léger;

QUE les deux substituts aux commissaires membres soient, dans l'ordre : monsieur Sylvain Tremblay et madame Martine Caron;

QUE la commissaire-parent membre du comité soit madame Anne-Marie Arcand;



1983

QUE le substitut du commissaire-parent soit madame Andréann Thibert;

QUE la présidence du comité de révision soit assumée par madame Anik Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –
DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

RÉSOLUTION 22 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le Président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine, ainsi que madame Cécile Gauthier et monsieur Sylvain Léger soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2017-2018;

QUE madame Anik Morin soit nommée à titre de 1^{er} substitut;

QUE monsieur Marc-Olivier Bisson soit nommé à titre de 2^e substitut;

QUE madame Anne-Marie Arcand soit nommée à titre de 3^e substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS
D'ORGANISMES EXTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 23 (2017-2018)

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3), une partie de la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées vise à contribuer au développement social, culturel et économique de la région;

Attendu que pour ce faire, la CSCV participe à la gouvernance de certains organismes externes à vocation régionale;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de représenter la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2017-2018 :

CARREFOUR CULTUREL ESTACADE

Sylvain Léger

CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU

Martine Caron

Julie Legault (substitut)

QUÉBEC EN FORME (CŒUR-DES-VALLÉES EN ACTION)

Raymond Ménard

FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Anne-Marie Arcand

Cécile Gauthier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS ORGANISATIONNELS

RÉSOLUTION 24 (2017-2018)

Attendu qu'en vertu des dispositions de certains écrits de gestion en vigueur à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Conseil des commissaires doit déléguer des représentants auprès de certains comités afin de répondre à un mandat spécifique dans l'organisation;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 septembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de le représenter, pour l'année scolaire 2017-2018 :

CRT DES CADRES D'ÉCOLE

Martine Caron

Raynald Goudreau

Cécile Gauthier (substitut)

Raymond Ménard

Anik Morin (substitut)

CRP DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE

Martine Caron

Raynald Goudreau

Cécile Gauthier (substitut)

Raymond Ménard

Anik Morin (substitut)

COMITÉ CULTUREL

Martine Caron

Marc-Olivier Bisson (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} novembre 2017, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 15.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général